



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

4780/87 (Presse 30)

1146th meeting of the Council

- Internal Market -

Brussels, 24 February 1987

President: Mr Paul DE KEERSMAEKER
State Secretary for European Affairs
and Agriculture
of the Kingdom of Belgium

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul DE KEERSMAEKER State Secretary for European Affairs
and Agriculture

Denmark:

Mr Nils WILHJELM Minister for Industry

Germany:

Mr Otto SCHLECHT State Secretary,
Federal Ministry of Economic Affairs

Greece:

Mr Georgios DASKALAKIS State Secretary
Ministry of Trade

Spain:

Mr Pedro SOLBES MIRA State Secretary for Relations with
the European Communities

France:

Mr Bernard BOSSON Minister with responsibility for
European Affairs

Ireland:

Mr Dennis O'LEARY Deputy Permanent Representative

Italy:

Mr Fabio FABBRI Minister for the Co-ordination
of Community policies

Luxembourg:

Mr Thierry STOLL Deputy Permanent Representative

Netherlands:

Mr R. VAN DER LINDEN

State Secretary for Foreign Affairs

Portugal:

Mr Pedro José RIBEIRO DE MENESES

Deputy Permanent Representative

United Kingdom:

Mr Alan CLARK

Minister for Trade

o

o

o

Commission:

Lord COCKFIELD

Vice-President

.../...

RIGHT OF RESIDENCE

The Council resumed its discussions on the right of residence, in particular with regard to sickness-insurance schemes, students, beneficiaries of the right of residence, and the term of validity of the residence permit.

At the end of the discussion, the Council noted that definite progress had been made, particularly on the last three questions, and, agreed to instruct the Permanent Representatives Committee to continue to work on this dossier and report back to the Council at its next meeting.

"SPRINT" PROGRAMME

At the end of the exchange of views on the Commission proposal to extend the "SPRINT" programme until 31 December 1988, the President noted that in present circumstances it did not yet seem possible to settle the question of the budget amount to be allocated to this programme aimed at promoting the transnational development of the supporting infrastructure for innovation and stimulating trade in and use of new technologies, in particular for small and medium-sized undertakings.

However, he was able to note a clear rapprochement in positions and therefore instructed the Permanent Representatives Committee to continue examining this question so that the Council could act at the earliest opportunity, after receiving the Opinion of the European Parliament.

.../...

BORDER CONTROLS

The Council held an exchange of views on a number of suggestions from the Presidency concerning proposals for easing border controls.

It emerged from the Council's discussion that the Presidency's approach offered prospects for resolving outstanding questions. The Permanent Representatives Committee was therefore asked to continue its work and report back to the Council at its meeting in early April, so that the Council would be able to act at that meeting.

MUTUAL RECOGNITION OF DIPLOMAS

The Council took note of an interim report from the Presidency on the proposal for a Directive on a general system for the recognition of higher-education diplomas awarded on completion of vocational courses of at least three years' duration.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to expedite its work so that the subject could be discussed in depth at a forthcoming meeting.

COMMUNITY PATENTS

The Council took note of the Presidency's intentions with a view to the entry into force of the Agreement relating to the Community Patent, the texts of which were initialled by the Luxembourg Conference on the Community Patent in December 1985.

Bruxelles, le 23 février 1987

433

Note Bio (87) 46 aux bureaux nationaux
cc. aux membres du Service du Porte-Parole

Préparation Conseil Marché Intérieur du 24.2.87 (E. Reuter)

Ce Conseil 'Marché Intérieur' qui débutera par un déjeuner des ministres à 13.00 heures le 24 février se présente comme un Conseil de réflexion plutôt qu'un Conseil de décision. En effet, il faut tenir compte de ce que, dans un grand soubresaut final, la présidence britannique avait ratissé large en novembre et décembre et que le Conseil avait pu conclure sur tous les dossiers au sujet desquels les experts avaient pu compléter les discussions préparatoires et le Parlement avait donné son avis.

Pendant le déjeuner les ministres vont évoquer la question du financement du programme SPRINT. Il s'agit d'un programme destiné à créer des structures favorables à la dissémination de l'innovation et du transfert de technologie à l'intérieur de la Communauté, susceptible à ce titre de bénéficier aux PME. Une première tranche de trois ans avait été approuvée par le Conseil en 1983 et semble avoir tenu ses promesses. Les Etats membres ne sont pas divisés quant au principe de la continuation de cette opération, mais ont, en ce qui concerne certains d'entre eux, des problèmes concernant le financement. Le coût de cette opération pour une période intermédiaire, 1987 et 1988, tourne autour de 10 MECU.

Les autres sujets à l'ordre du jour concernent le droit de séjour au sujet duquel la Commission avait proposé l'élargissement des droits fondamentaux garantis par le traité aux catégories de citoyens non productifs, à savoir les retraités et les étudiants. Les débats actuels se cristallisent sur les droits des étudiants, notamment à la lumière de la jurisprudence "Gravier", un problème fondamental ayant trait à l'assurance maladie.

La facilitation du passage des citoyens communautaires aux postes frontières intérieurs de la Communauté fait l'objet d'un projet de directive que les experts ont transformé en peau de chagrin. Actuellement, le Conseil envisage la possibilité de l'adoption d'une mini-directive dont l'application serait limitée dans le temps.

En ce qui concerne les propositions de la Commission relatives à la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires donnant accès à un certain nombre de professions, le Conseil ne pourra procéder qu'à un premier échange de vues dont le point de départ semble être l'acceptation au niveau des experts de l'exigence d'un examen d'homologation optionnel pour le migrant diplômé intracommunautaire. La Commission veillera à ce que les solutions envisagées n'entraînent pas la création d'obstacles à la libre circulation des professions académiques à l'intérieur de la Communauté.

Il est clair que sur aucun de ces dossiers le Conseil n'est en mesure de prendre des décisions demain. Il faut signaler également que la présidence belge a prévu de faire part aux ministres de ses intentions concernant le dossier du brevet communautaire.

Rendez-vous de midi

Matériel diffusé :

IP 77 Aides d'urgence en faveur du Madagascar et du Vanuatu

Intervention de M. Andriessen au Congrès de l'Agriculture portugaise à Aveiro le 22 février

Statistiques rapides : Energie 87/1

Sujet traité (H. Paemen) :

Sur la réunion informelle des ministres des Affaires Etrangères à Val Duchesse le dimanche 22/2/87 (type Gymnich), le Porte-Parole a communiqué la satisfaction du Président Delors sur l'accueil réservé à la qualité du travail fait par la Commission dans le cadre du Grand Rendez-Vous.

La nécessité d'une approche à moyen terme des grands dossiers concernés par le Grand Rendez-Vous a été généralement reconnue.

Le Président du Conseil des Affaires Générales établira les contacts avec les Conseils Finance et Agriculture en vue d'organiser le travail de telle façon qu'un Conseil Affaires Générales puisse en délibérer au cours d'une réunion dans le courant du mois d'avril.

Le même Conseil des Affaires Générales préparera un rapport au Conseil Européen de fin juin.

Au sujet de la réunion des ministres des finances à Paris, le Porte-Parole a fait part d'une première impression favorable quant aux résultats de cette réunion.

Il faut espérer que cet accord aura un effet positif sur le marché des changes dans le sens d'une plus grande stabilité.

Du point de vue européen, nous regrettons l'incident entre pays membres de la Communauté, à l'occasion d'une telle réunion internationale.


Amities,

H. PAEMEN - coveur

Bruxelles, le 25 février 1987

NOTE BIO(87) 46 (suite 1 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL MARCHE INTERIEUR DU 24.02.1987 (E. REUTER)

Un bilan malgré pour ce premier Conseil Marché Intérieur de la présidence belge, qui, est en fait, un simple conseil de transition. Le retard de l'entrée en vigueur de l'Acte unique, le fait que ni les groupes d'experts ni le Parlement Européen ne sont à jour avec leurs calendriers, sont autant de facteurs expliquant cette situation. Néanmoins une remarque du président, M. de KEERSMAEKER qui a parlé du "marché intérieur de la méfiance" éclaire peut-être de façon plus vraie la nature des blocages que les délégations nationales mettent en travers du progrès des dossiers, notamment ceux concernant l'Europe des citoyens.

La question du financement du programme SPRITE fut évoquée au cours du déjeuner et produisit une formule de compromis vu le chiffre de 9 MECU que les délégations vont maintenant soumettre à leurs capitales.

Les autres dossiers sont renvoyés au COREPER. L'adoption du projet de la directive droit de séjour - sur la table du Conseil depuis huit ans - continue à se heurter à la préoccupation française concernant la prise en charge des frais médicaux de résidents non assurés. Dans un contexte de redressement draconien des finances de la sécurité sociale, le gouvernement français se refuse à envisager la possibilité de devoir payer pour un retraité sans assurance qui aurait échoué sur la côte d'Azur. Par contre, le gouvernement est prêt à assumer ce risque en ce qui concerne les étudiants. Pour les autres non-actifs il demande un mécanisme de garantie assurant le remboursement et/ou le rapatriement du malade par l'Etat d'origine. Lord Cockfield a ironisé sur cette politique du juste retour et la crainte de voir quelque malheureux retraité étranger ébranler les finances de la République. L'absence de coût pour l'Etat d'accueil, principe ancré dans le projet de directive en ce qui concerne les étudiants, a provoqué d'autres discussions peu édifiantes portant sur les risques de discrimination lors de l'octroi de bourses d'études ou de l'application des critères relatifs à la nécessité de justifier de ressources suffisantes pour pouvoir être admis à résidence sur le territoire d'un autre Etat membre.

Le dossier relatif à la facilitation des formalités aux frontières intérieures de la Communauté n'a guère évolué non plus. La proposition de la présidence de limiter l'application d'une première directive dans le temps - du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1990 - a été jugée intéressante par plusieurs

délégations, mais critiquée par les Pays-Bas en raison de l'absence d'une garantie de continuer dans la bonne voie après cette date. Le ministre français a exigé un parallélisme entre l'adoption de la directive et le progrès sur trois autres dossiers (harmonisation des exigences minimales pour l'octroi de visas aux ressortissants de pays tiers pour leur entrée dans la Communauté, garantie de réadmission des clandestins dans les Etats membres dont ils viennent et coordination communautaire en matière de droit d'asile).

Lord Cockfield a déploré que la proposition de la Commission avait été vidée de sa substance. "Un monument de misère pour l'Europe des citoyens". Se référant à des préoccupations britanniques, il a dénoncé l'attitude qui consistait à vouloir multiplier contrôles et barrières dans le futur tunnel sous la Manche.

Le Conseil a entendu un rapport sur les premières discussions relatives à la reconnaissance mutuelle des diplômes ainsi que sur les intentions de la présidence en ce qui concerne le brevet communautaire (la Présidence projette des discussions politiques bilatérales avec le Danemark et l'Irlande - et plus tard avec l'Espagne, la Grèce et le Portugal).

Le ministre italien, M. Fabbri, a invité ses collègues à venir en Italie pour les festivités du 30e anniversaire de la signature du traité de Rome.

Le Conseil s'est terminé à 18.30 heures.

Amitiés, 
H. PAEMEN - comeur